



Direction générale des services
EG/AG/VD 2020 -



**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FÉVRIER 2020**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ablon-sur-Seine régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Eric GRILLON, Maire (*séance ouverte à 20 heures*).

Présents : E. GRILLON, J-B PAUL, L. PEYROUTY, L. FORICHON, P. ROUYER, L. ANQUETIN, P. DOUWES, M. PARMENT, G. BORRELLY, M. LE GOFF, P. QUÉRO, C. TIPHINEAUD, L. LELEU, R. SENNEBOT, J. BUISINE, J. PINTO, H. ANGÉE, M. GRIMONT, M. BOURDIER, V. BAYOUT (à partir du point 1), C. CONTAMIN, M. MOREAU, C. TEXIER.

Absents représentés :	J. ROSSI	procuration à	P. QUERO
	F. GOUPIL		M. PARMENT
	A. MARQUET		P. DOUWES
	C. SILVA		J. PINTO

Absent excusé : M. LE CLECH.

Secrétaire de séance : L. PEYROUTY est désignée, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 décembre 2019 est adopté, à **L'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises depuis le 5 décembre 2019 conformément à la délégation votée par le Conseil municipal au cours de la séance du 15 avril 2014, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

1-AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE AU SERVICE COMMUN DES ARCHIVES ET À LA GESTION DES ARCHIVES PHYSIQUES COMMUNALES PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL – GRAND ORLY SEINE-BIÈVRE

AUTORISE à **L'UNANIMITÉ** Monsieur le Maire à signer la convention relative au service commun des archives et à la gestion des archives physiques communales par L'Établissement Public Territorial – Grand Orly Seine- Bièvre, ci-jointe, **CHARGE** Monsieur le Maire d'engager la procédure pour le dépôt de ces documents, **PRÉCISE** que la convention est conclue pour une durée initiale de cinq ans, reconductible tacitement.

2-APPROBATION DU PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT (PPA) DU GRAND ORLY

APPROUVE à **L'UNANIMITÉ** le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du Grand Orly annexé à la présente, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit projet et tout document afférant, **CHARGE** Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes, **RAPPELLE** que parmi les objectifs ambitieux qu'il affiche, le PPA propose une juste répartition des retombées économiques du pôle aéroportuaire, et une réduction des nuisances et qu'Ablon-sur-Seine :

- Ne tire aujourd'hui aucune ressource économique du Grand Orly du fait de sa situation géographique
- Ne bénéficie pas du bassin d'emploi en raison de la faiblesse des communications est-ouest
- Est soumis à 70% de son territoire, aux nuisances et aux contraintes des zones B et C du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport d'Orly
- Tient donc à participer pleinement à la construction du PPA Grand Orly et en attend notamment un plus juste retour économique

DEMANDE au PPA du Grand Orly d'œuvrer pour arrêter le projet de franchissement routier de la Seine à Athis-Mons sous sa forme actuelle, projet contraire à l'objectif de réduction des nuisances, et

d'étudier avec les collectivités concernées un autre projet de franchissement plus respectueux de l'environnement.

3-DÉBAT ET RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE - ANNÉE 2020

PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2020, **APPROUVE** par **22 VOIX POUR** et **5 ABSTENTIONS** (M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN, M. MOREAU, C. TEXIER) le Rapport d'Orientation Budgétaire ayant servi de base au Débat d'Orientation Budgétaire.

4-AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT DE MODIFICATION DES PRESTATIONS DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ÉCOLE PASTEUR A - LOT 1 : TOUS CORPS D'ÉTAT (TCE)

AUTORISE par **22 VOIX POUR** et **5 ABSTENTIONS** (M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN, M. MOREAU, C. TEXIER) Monsieur le Maire à signer avec la société CRB un avenant de modification au marché d'extension de l'École Pasteur A – Lot 1 TCE pour un montant de **103 573 € HT** portant le nouveau montant du marché à **1 060 868 € HT**, **DIT** que les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial.

5-AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT DE MODIFICATION DES PRESTATIONS DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ÉCOLE PASTEUR A - LOT 5 : CVC PLOMBERIE

AUTORISE à **L'UNANIMITÉ** Monsieur le Maire à signer avec la société OP.EN OPTIMISATION ENERGETIQUE un avenant de modification au marché d'extension de l'École Pasteur A – Lot 5 CVC plomberie pour un montant de **4 297.08 € HT** portant le nouveau montant du marché à **237 262.35 € HT**, **DIT** que les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial.

6-AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE NETTOYAGE DES LOCAUX MUNICIPAUX ET DE LA VITRERIE LOT 1 ET LOT 2

AUTORISE à **L'UNANIMITÉ** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec la société NR NETTOYAGE (91600) pour le marché de nettoyage :

- Lot 1 Nettoyage des locaux municipaux pour un montant de **64 145.66 € HT** incluant les quatre tranches optionnelles
- Lot 2 Nettoyage de la vitrerie pour un montant de **2 430.77 € HT**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial, dans le respect du montant de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération.

7-FIXATION DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES FAMILLES AUX CLASSES TRANSPLANTÉES 2020

DÉCIDE à **L'UNANIMITÉ** d'appliquer les tarifs suivants pour la classe de découverte de Saint-Sauves d'Auvergne (Puy-de-Dôme) :

Classes de découvertes Tarif journalier	Taux				
	Nombre d'enfants				
	1	2	3	4	5 et+
Tarif journalier mini 12,98 €	0,75000%	0,67500%	0,60750%	0,54675%	0,49208%
Tarif journalier maxi 30,28 €	0,75000%	0,67500%	0,60750%	0,54675%	0,49208%

Soit un montant minimum de 64,88 € et un montant maximum de 151,38 € pour 5 jours, par enfant. **DIT** que le montant des ressources retenu pour le calcul du tarif est le montant plafond pour les élèves non-Ablonais fréquentant les écoles de la commune. **DIT** que par réciprocité avec la Ville de Villeneuve-le-Roi, les tarifs réservés aux Ablonais bénéficient aux enfants villeneuvois scolarisés sur le territoire. **DIT** que les recettes en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. **DIT** que ces tarifs demeurent valables jusqu'à l'adoption d'une délibération modificative. **DIT** que la Municipalité reste susceptible d'examiner toute situation particulière et d'appliquer en la circonstance un tarif spécifique.

8-RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU WEEK-END DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ESPACE CULTUREL ALAIN-POHER

ADOpte à L'UNANIMITÉ le règlement intérieur du Week-End du Développement Durable et ses annexes, **DÉCIDE** de fixer à 100 € le montant de la caution restituable à l'issue de la manifestation sauf en cas de désistement, **DIT** que l'ensemble des recettes éventuelles seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant au chapitre 7062 des recettes générales de la commune, **DIT** que Monsieur le Maire et le Receveur-Percepteur D'Orly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération, **DIT** que le montant de cette caution demeure valable jusqu'à l'adoption d'une délibération modificative,

9-PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ -ANNÉE 2019

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel de la Commission communale d'accessibilité pour l'année 2019.

10-RAPPORTS D'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE 2018 (EPF IDF) - DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT D'ORLY-RUNGIS-SEINE AMONT (EPA ORSA) 2019 et DE L'ASSOCIATION BRUITPARIF 2018

PREND ACTE des rapports d'activité annuels présentés par :

- ❖ Établissement Public Foncier d'Île-de-France 2018 (EPF IDF)
- ❖ Établissement Public d'Aménagement d'Orly-Rungis-Seine amont (EPA ORSA) 2019
- ❖ Association BRUITPARIF 2018

La séance est levée à 21 heures.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 7 février 2020.



Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine